



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sensibilisation au handicap invisible

Question écrite n° 9420

Texte de la question

Mme Félicie Gérard attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, sur la prise en compte du handicap invisible dans les politiques publiques portant sur le handicap. Sur les 12 millions des compatriotes touchés par le handicap dans le pays, plus de 9 millions sont concernés par un handicap dit « invisible », non évident. Ces handicaps peuvent être de nature physique comme psychologique et leur méconnaissance répandue dans la population est à l'origine de représentations tronquées du handicap, sources de discrimination. Plusieurs associations relèvent ce manque d'information et ces incompréhensions. Un changement des mentalités, des représentations du handicap et une sensibilisation accrue à ces réalités pourraient limiter de tels regards péjoratifs et suspicieux. L'exemple du répandu pictogramme associé au handicap, représentant un individu dans un fauteuil, semble par exemple contribuer à imposer le handicap visible comme représentatif du handicap dans toute sa diversité, alors qu'il ne l'est manifestement pas. C'est pourquoi elle lui demande si des dispositifs sont mis en œuvre pour favoriser la sensibilisation au handicap invisible et le changement des modes de représentation du handicap de manière plus générale en vue d'améliorer la vie quotidienne des compatriotes atteints par de telles affections.

Texte de la réponse

En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap, pour 80 % d'entre elles le handicap est invisible. Le Gouvernement est conscient de la nécessité de sensibiliser davantage la société aux différents types de handicap qui sont encore mal connus, afin de lutter contre les préjugés. Conformément aux engagements pris au cours de la Conférence nationale du handicap (CNH) de 2020 et pour la première fois en France, l'Etat a lancé d'octobre 2021 à janvier 2022 une grande campagne nationale de sensibilisation au handicap intitulée « Voyons les personnes avant le handicap ». Cette campagne, largement relayée dans les médias (TV, cinéma, presse, affichage et en ligne) et sur les sites visait à changer le regard de la société sur les personnes en situation de handicap et à améliorer le degré de connaissance générale du grand public sur toute la diversité du handicap et, notamment, des handicaps invisibles. Des actions de sensibilisation plus spécifiques à destination du grand public ont lieu régulièrement à l'image de l'opération #Tousensemble organisée à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme tous les 2 avril 2023, afin d'attirer l'attention sur ces troubles encore mal connus et d'inviter à construire une société ouverte et accueillante. Un important travail de sensibilisation est également mené par l'ensemble des ministères dans leur champ respectif, à l'image du court-métrage de sensibilisation sur les handicaps invisibles diffusé par le ministère de la justice et élaboré en lien avec l'association Droit pluriel. Par ailleurs, plusieurs pictogrammes existent aujourd'hui pour sensibiliser sur les différents types de handicap et permettent de mieux rendre visible la diversité du handicap auprès de la population. Leur diffusion tend à se répandre toutes les fois où la prise en compte de ces handicaps est nécessaire. L'accueil des Jeux paralympiques en 2024 en France constitue à cet égard une opportunité pour faire évoluer le regard sur le handicap : la diversité des handicaps représentés lors de ces jeux, le niveau de diffusion médiatique inédit des épreuves, et plus largement l'accent mis sur l'accueil de spectateurs en situation

de handicap vont contribuer à améliorer la reconnaissance des handicaps invisibles par le grand public.

Données clés

Auteur : [Mme Félicie Gérard](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9420

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5722

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8559